



Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :

Le PRODUCTEUR		Le CONSOM'ACTEUR
Nom, Prénom	Famille KOEHL (L'EARL KOEHL)
Adresse	4 rue du Traîneau
Code postal, Commune	68270 RUELSHEIM
Courriel	earlkoehl@orange.fr
Téléphone	06.82.83.66.69

En cas de **panier partagé** : coordonnées du co-panier :

(NOM, Prénom)


(Adresse)

(Code postal, Commune)

Courriel : Téléphone :

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet "Une amap c'est quoi ?") et ceux de l'économie sociale et solidaire.

LES PANIERS : Le consommateur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre, pour toute la saison, les paniers de THURAMAP dont la composition est la suivante :

Type de production	Production maraîchère certifiée bio. 
Composition d'un panier :	Légumes à partir d'une trentaine de légumes locaux et de saison.
Taille des paniers	<input type="checkbox"/> GRAND panier familial <input type="checkbox"/> PETIT panier
Nombre de paniers par semaine : (Indiquez le nombre et la taille des paniers que vous souhaitez par semaine)

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu toutes les semaines du 03 avril 2020 au 26 mars 2021

Durée du contrat :	La saison commence le et se termine le 26 mars 2021
Nombre total de distributions :	La saison contrat correspond à paniers hebdomadaires
Jours de distribution	Les distributions ont lieu tous les vendredis entre 18h00 et 18h45
Exceptions :	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de distribution le 10 avril 2020 (Pâques) => 1.5 panier le vendredi 03 avril • Pas de distribution le 01 mai 2020 (férié) => 1.5 panier le vendredi 24 avril • Pas de distribution le 08 mai 2020 (férié) => distri. le jeudi 07 mai à Wittelsheim • Pas de distribution le 22 mai 2020 (Ascension) => 1.5 panier le vendredi 15 mai • Pas de distribution le 17 juillet (congés) => 1,5 panier le vendredi 10 juillet • Pas de distribution le 25 décembre 2020 et le 01 janvier 2021 (Noël et fêtes de fin d'année) => 2 paniers le vendredi 18 décembre 2020
Lieu de distribution :	A la conciergerie du complexe sportif - rue René Guibert à Cernay

Possibilité de report de paniers :

Si vous êtes absent à l'une ou l'autre des distributions, et que vous ne pouvez pas faire retirer votre panier par un proche, vous pouvez reporter ou prendre par anticipation votre panier, **jusqu'à 3 fois au cours de la saison.**

Pour bénéficier de cette disposition, vous devez **prévenir le producteur au moins une semaine avant votre absence.**

Dans le cas contraire, conformément au règlement de ThurAmap, votre panier sera définitivement perdu et pourra être utilisé lors des animations de l'association.

En aucun cas un panier non récupéré ne peut faire l'objet d'un remboursement.



LE PRIX ET LES PAIEMENTS : A la signature du contrat, le consommateur remet **par avance** au producteur les chèques correspondant à **toute la saison**.

Prix pour un panier :	<input type="checkbox"/> GRAND panier familial : 17,00 € par semaine	<input type="checkbox"/> PETIT panier : 9.50 € par semaine
------------------------------	--	--

Paiement par Chèque(s) à l'ordre de EARL KOEHL ou par virement (se renseigner au point info)

- 1 chèque de €, encaissé immédiatement
- 1 virement de €

Ou

- chèque(s) de € et chèque(s) de € encaissés en
 - avril 2020
 - juin 2020
 - août 2020
 - octobre 2020
 - décembre 2020
 - février 2021
- 1 virement permanent (se renseigner au point info)

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de légumes que votre panier hebdomadaire ? Or, il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en argent liquide sur les lieux de distribution.

Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.

Pour l'AMAP AU POTAGER DE LA THUR, vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions.

- d'une valeur mini de 20 points (20 €)
- et d'une valeur maxi de 100 points (100 €)

Cette carte vous permet également de choisir des fruits.

Paiement en espèces ou par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.

Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8€), pour la saison 2020/2021

Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'Amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

En cas de panier partagé, chaque consommateur doit s'acquitter d'une cotisation à ThurAmap.

Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) de ThurAmap, le consommateur se doit de participer activement aux distributions, au moins 2 fois au cours de la saison.

Je serais intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'AMAP **AU POTAGER DE LA THUR**

OUI NON

Fait à le 202... et signé en deux exemplaires par les parties :

Le producteur	Le consommateur
(signature).....	(signature).....